

<https://jesuschristenfrance.fr/la-republique-contre-la-france/article/ce-n-est-pas-la-republique-simple-regime-politique-qui-garantit-la-liberte-de>

Ce n'est pas la République, simple régime politique, qui garantit la liberté de conscience, mais l'Etat français

Date de mise en ligne : lundi 25 janvier 2021

- La République contre la France -



Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Ce n'est pas la République, simple régime politique, qui garantit la liberté de conscience, mais l'Etat français

« Samedi 23 janvier en commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi confortant le respect des principes de la République, le député Emmanuelle Ménard a proposé de réécrire le premier article de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, passant de « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public » à : « L'Etat français, fort de son héritage chrétien, assure la liberté de culte et la liberté de conscience ».

Emmanuelle Ménard explique :

« ce n'est pas la République, simple régime politique, qui garantit la liberté de conscience, mais bien l'Etat français à travers tous les régimes politiques assumés ». « L'Eglise catholique ne peut être traitée tout à fait de la même manière que d'autres cultes arrivés plus récemment ».

La proposition a fait bondir les habituels députés hystériques, qui ont jugé que cet amendement remettait en cause à la fois la République et le principe neutralité envers tous les cultes. Gérald Darmanin a notamment fait remarquer que

« La forme républicaine de notre gouvernement ne peut être mise en cause ».

Et pourquoi pas ? Cette République étant incapable d'assurer notre sécurité, notre liberté, ni notre identité. »

Site source :

[le salon beige](#)